

Chemins de fer—Loi

gros efforts pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'entreprise. Ce sera aussi un encouragement moral pour tous les employés du CN, pour les hommes et les femmes qui se sont efforcés, au cours des dernières années, d'améliorer la productivité et la qualité des services offerts par la société.

L'intérêt sur la dette convertie, auquel on aura renoncé, sera plus que compensé par la suppression de l'obligation, pour le gouvernement, de se porter acquéreur des actions privilégiées des Chemins de fer Nationaux. En fait, on évalue à environ 145 millions de dollars le bénéfice net qui sera réalisé par le Trésor fédéral au cours des cinq prochaines années.

Un autre élément important de la proposition, du point de vue du gouvernement, est que les Chemins de fer Nationaux seront obligés de verser chaque année au Trésor fédéral un dividende égal à 20 p. 100 de ses bénéfices ou à un pourcentage plus élevé arrêté par le gouverneur en conseil. Pour la première fois depuis plus de 20 ans, les Canadiens toucheront une ristourne sur leur part de capital-actions dans la compagnie.

En outre, la proposition prévoit la consolidation des dettes restantes du CN envers le gouvernement et le remaniement des conditions de remboursement facilitant la gestion, par le ministère des Finances, des comptes du gouvernement.

Enfin, on prévoit le fusionnement en actions ordinaires des actions privilégiées actuelles et des capitaux investis par le gouvernement dans les Chemins de fer Nationaux. Il y aura aussi une réduction de la valeur réelle correspondant à l'amortissement pour les années antérieures à l'adoption de la comptabilité de dépréciation. Ces mesures de «nettoyage» conjuguées au rapport dette avoir propre plus réaliste et à la capacité accrue du CN à réaliser et conserver des bénéfices à l'avenir mettront la compagnie en une posture financière plus saine et mieux comprise et réduiront la possibilité qu'elle soit obligée de demander des crédits au gouvernement.

● (1642)

[Français]

Voilà les avantages à long terme du projet de remaniement de capital. Le CN sera en mesure de faire face à ses besoins financiers et opérationnels sans l'aide du gouvernement du Canada. A court terme, soit pour la présente année financière et la prochaine, comme l'a dit le très honorable premier ministre (M. Trudeau) à la Chambre le 19 décembre 1977, nous éviterons des dépenses de l'ordre de \$100 millions, et par le fait même nous retrancherons \$80 millions du budget principal de l'an prochain. A moyen terme, soit au cours des cinq prochaines années, il ne sera plus nécessaire de prévoir dans le budget principal une somme de \$470 millions au titre de l'achat d'actions préférentielles; l'intérêt ainsi perdu par la transformation de la dette se chiffrera à \$325 millions, mais le Trésor fédéral enregistrera une économie nette de \$145 millions. En outre, tous les dividendes que touchera le gouvernement représenteront des revenus supplémentaires. Il s'agit là d'avantages importants du point de vue du gouvernement du Canada.

[Traduction]

Au cours des deux dernières années, la structure financière des sociétés d'État comptables au ministre des Transports a été examinée et modifiée au besoin. Ce fut le cas, par exemple, de

[M. Lang.]

l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, d'Air Canada et de la Société des transports du Nord Limitée. L'adoption de ce bill rapprochera la structure financière du CN de celles d'autres sociétés d'État. Elle lui fournira une structure qui réduira l'intervention financière du gouvernement, tout en imposant au CN la responsabilité et l'obligation de gérer une institution rentable et autonome.

Les députés ont pu constater, depuis deux ans environ, l'incidence de la nouvelle politique du gouvernement sur ses principales sociétés d'État, notamment sur le CN et sur Air Canada. Elles ont toutes deux indiqué, dans des déclarations préliminaires ou des prévisions financières, que leurs déficits passés seraient remplacés par des profits au cours de cette année. La marge bénéficiaire est encore relativement mince, mais notre politique actuelle est de rappeler, avec toujours plus d'insistance à ces grandes sociétés d'État que le gouvernement, au nom de la population canadienne, s'attend à ce que leur exploitation soit aussi efficace et productive que possible. A notre avis, nous ne devrions pas rendre leur tâche trop difficile en les obligeant à fournir un service public, même bon, à moins d'être disposés à en évaluer le coût et à en payer le prix directement.

Par le passé, il est trop souvent arrivé qu'on ait démoralisé les gestionnaires et qu'on les ait rendus incapables de gérer leurs affaires efficacement en leur imposant ces obligations, sans considérer le prix de revient, la rentabilité et l'efficacité globales. Ce n'est pas notre intention d'en arriver là, pas plus d'ailleurs de nous immiscer, en notre qualité d'actionnaires, dans ce qu'on pourrait appeler la gestion courante des affaires de la société. Il est préférable de laisser cette tâche aux mains de la meilleure direction ou du meilleur conseil d'administration possibles, comme cela se fait habituellement en affaires, indépendamment des caprices du ministre ou des exigences pressantes d'un député en particulier.

Je crois important que nous continuions à permettre à ces sociétés de fournir le meilleur service possible de cette façon. Cette année, elles ont toutes deux réussi non seulement à faire des bénéfices, après de nombreuses années déficitaires, mais aussi à accroître leur rendement, si l'on considère la somme de travail accompli. Le CN et Air Canada ont réussi cela avec un personnel réduit dans tous les secteurs, ce qui prouve bien que leur efficacité s'est accrue depuis l'an dernier.

Il importe maintenant de ramener le passif du Canadien National à un niveau qui soit davantage en rapport avec celui des sociétés exécutant des fonctions analogues. Mais le défi, c'est que dorénavant, le CN devra gérer ses affaires de façon à fournir aux usagers un bon service et, partant, faire bon usage des capitaux qu'y ont investis les citoyens du Canada, pour que ces derniers puissent en retirer des avantages proportionnés à leurs investissements. Pour notre part, nous devrions nous abstenir d'exiger de la société qu'elle nous fournisse des services utilisables à d'autres fins, à moins que nous soyons disposés à en payer le prix. Nous avons déjà déclaré que telle était notre politique dont les heureux résultats devraient continuer à se manifester à l'avenir dans l'excellent travail que font les hommes et les femmes employés par ces deux grandes sociétés, des échelons les plus bas jusqu'à la haute direction. C'est dans cet espoir que nous présentons ce bill en deuxième lecture.